

DELEG – Direction Finances & Performance

DELEGATION DE SIGNATURE A MME CANDICE PASQUINI

Monsieur Didier PAPACALODOUCA, agissant en qualité de Directeur Général par intérim de 13 Habitat sur le fondement de l'article R.421-18 alinéa 9 du Code de la Construction et de l'Habitation,

- Vu la délibération n° 2-B.25.003 du Bureau du Conseil d'Administration du 27 mars 2025
- Vu l'article R.421-18 alinéa 9 du Code de la Construction et de l'Habitation
- Considérant que **Mme Candice PASQUINI** exerce les fonctions de **Responsable du service Fiscalité**

Donne délégation à **Mme Candice PASQUINI** pour signer les actes suivants :

- L'ensemble des déclarations fiscales (TVA, taxes sur les salaires, taxe sur les véhicules de service, CGLLS, liasse fiscale, taxes foncières...) et les paiements en ligne (notamment TVA et CGLLS) ;
- L'ensemble des formalités liées à la TVA (déclarations d'achèvement, livraisons à soi-même, ouverture de secteur de TVA, attestations de TVA...);
- Les demandes de dégrèvements de taxes foncières ;
- Les correspondances courantes liées à l'activité de son service ;
- Les certifications de copies conformes de tous documents liés à son activité.

Marseille, le 27 mars 2025

Le Responsable du service Fiscalité

Candice PASQUINI

Le Directeur Général par Intérim

Didier PAPACALODOUCA

Conformément aux dispositions de l'article R.421-5 du code de Justice Administrative, le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille – 22/24 rue Breteuil – 13006 Marseille – Tel : 04.91.13.48.13 – Fax : 04.91.81.13.87 – dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié par remise en main propre le 31/03/2025